

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
12 décembre 2019**

L'an deux-mille-dix-neuf, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marc JUNG, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 36

Présents :

José BANNWARTH – Daniel BRAUN – Guy CASCIARI – Anne DEHESTRU – Alain DIOT – Annie DITTRICH – Fernand DOLL – Christian FACCHIN – Jean-Jacques FISCHER – Béatrice FLACH – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Alain GRAPPE – Claudine GRAWAY – François GRODWOHL (*suppléant de Christine MARANZANA - jusqu'au point 2*) – René GROSS – Guy HABECKER – Marie-Christine HUMMEL – Marc JUNG – Maurice KECH – Francis KOHLER – Marianne LOEWERT – Didier LOSSER – Christine MARANZANA (*à compter du point 3*) – Roland MARTIN – Denis MEYER (*à compter du point 3*) – Angélique MULLER – Claude MULLER – Jean-Marie REYMANN (*jusqu'au point 15*) – André SCHLEGEL – Isabelle SCHROEDER – Antoine SETTE – Nella WAGNER – Joseph WEISSBART – Tina WILHELM (*suppléante de André WELTY*) – Carole ZAEPFEL –

Suppléant :

François GRODWOHL –

Ont donné procuration :

Philippe JELSPERGER à Isabelle SCHROEDER – Francis KLEITZ à Daniel BRAUN – Luc MARCK à Annie DITTRICH – Denis MEYER à Francis KOHLER (*jusqu'au point 2*) – Sylviane ROTOLO à Alain DIOT – Francis ZUG à Angélique MULLER –

Assistaient en outre à la séance :

Stéphane BANDEL, Directeur de FloRIOM SPL
Alexandre BATTO, Juriste/Directeur Général Adjoint de la CCRG
Philippe FARQUE, Directeur du service des Eaux de la CCRG
Benoît FIMBEL, Responsable des Finances de la CCRG
Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG
Vanessa HIGELIN, Responsable Environnement de la CCRG
Karine PAGLIARULO, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Sébastien RITTY, Directeur des Services Techniques de la CCRG
Nathalie SCHERRER, Responsable Ressources Humaines de la CCRG
Un représentant de la presse locale

Secrétaires de séance :

Didier LOSSER, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Point 10. PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) COMMUNAUX MODIFIÉS (JFB)

10.4- Modification des PLU communaux année 2020

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 3 mai 2018 (*point 2*) portant sur la charte de gouvernance relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (*article 2*), les communes peuvent demander des modifications de leurs documents d'urbanisme, ces modifications devant s'inscrire dans la légalité de la procédure menée en parallèle sur le PLUi.

Un courrier a été adressé, le 1^{er} octobre 2019, à l'ensemble des communes membres de la CCRG afin de recenser leurs besoins d'évolution des documents d'urbanisme.

Le tableau ci-après récapitule les doléances des communes concernées.

Commune	Projet	Procédure envisagée
Guebwiller	Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 10 Modification de la zone UEa à vocation économique vers une zone de type UB à vocation d'habitat	Modification simplifiée
Issenheim	Création d'une unité de méthanisation sur des terres classées en zone agricole <i>Note : projet validé en 2018 mais non réalisé</i>	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
Issenheim	Création d'une zone dédiée pour une activité de recyclage de déchets inertes (concassage)	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
Issenheim	Modification d'une zone UE (rue du Tissage) afin de permettre la réalisation d'un projet privé de logements en lieu et place d'une partie de l'ancien site industriel des Tissages Hartmann Suppression d'un emplacement réservé (E)	Modification simplifiée
Lautenbach	Modification du règlement concernant les clôtures, les mouvements de terrain et les annexes de construction Suppression de deux emplacements réservés	Modification simplifiée
Lautenbach	Modification du zonage pour une parcelle à basculer d'une zone 2AU vers UB	Modification simplifiée
Lautenbach	Rectification de l'emprise de la zone inondable sur le plan de zonage	Modification simplifiée
Lautenbach-Zell	Modification du règlement concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives pour permettre l'isolation extérieure Modification du règlement pour autoriser les pentes de toiture inférieures à 40°	Modification simplifiée
Linthal	Modification du zonage A au niveau de l'ancienne colonie de vacances du Remspach afin d'en changer la destination, l'objectif étant de permettre l'installation d'une association visant à développer de l'agriculture biologique, de la vente directe, de la restauration, des ateliers artistiques...	Modification simplifiée
Wuenheim	Réalisation d'un STECAL dans la zone Nch (Domaine d'Ollwiller)	Procédure à définir
Wuenheim	Modification du règlement sur divers points spécifiques : Amélioration de la précision sur certains articles qui manquent de compréhension Modification d'emplacements réservés Autorisation d'abris de jardin dans le camping	Modification simplifiée
Wuenheim	Modification d'une zone N au cœur du village, reliquat d'un périmètre de réciprocité obsolète, en zone d'extension AUI	Procédure à définir

Pour rappel, en 2019 la CCRG a conduit trois modifications simplifiées (Raedersheim, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim) et une déclaration de projet (Merxheim), pour une somme totale de 15 231,61 € TTC.

Le Bureau, réuni le 26 novembre 2019 (*point 2.2*), a émis un avis favorable.

Au regard des retours des communes précitées, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider le principe de mise en œuvre des modifications demandées*
- de solliciter l'ADAUHR-ATD pour la conduite de ces opérations*
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération, incluant les conventions d'études avec l'ADAUHR-ATD.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité dont cinq procurations – *Philippe Jelsperger – Francis Kleitz – Luc Marck – Sylviane Rotolo – Francis Zug* –, l'ensemble des propositions précitées.

Signé le 18 décembre 2019

*Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Marc JUNG*